

Air

En globalité dans l'Ain, les émissions des différents polluants ne transcrivent pas une activité prépondérante dans la pollution produite et leurs quantités sont proportionnelles à la population résidente.

Avec la diminution des concentrations d'ozone en 2021, il n'y a dorénavant plus de dépassement réglementaire relatif à la protection de la santé. En revanche, la valeur pour la protection de la végétation et des écosystèmes est dépassée avec 7% de territoire soumis à des niveaux d'ozone impactants.

La totalité de la population de l'Ain est concernée par un risque sanitaire en PM2,5 tandis qu'un quart l'est pour le NO₂.

Pollution

La zone de l'ouest de l'Ain fut la plus touchée du département avec 10 jours de vigilances pollution.

Pour autant, le département reste relativement préservé, souvent impacté par des imports en provenance de zones limitrophes (Bassin Lyonnais et Bourgogne) et le nombre de vigilances pollution est stable depuis plusieurs années.

Climat

On observe une légère progression des émissions du transport routier qui représente 40% des gaz à effet de serre (GES) émis dans le département.

** Pollens (ambroisie)

Le sud de l'Ain et ses grandes surfaces agricoles sont propices à l'installation de l'ambroisie. Dans certaines zones du département, on compte près de 40 jours avec un risque allergique significatif (égal ou supérieur à 3 sur 5) dans ce département.



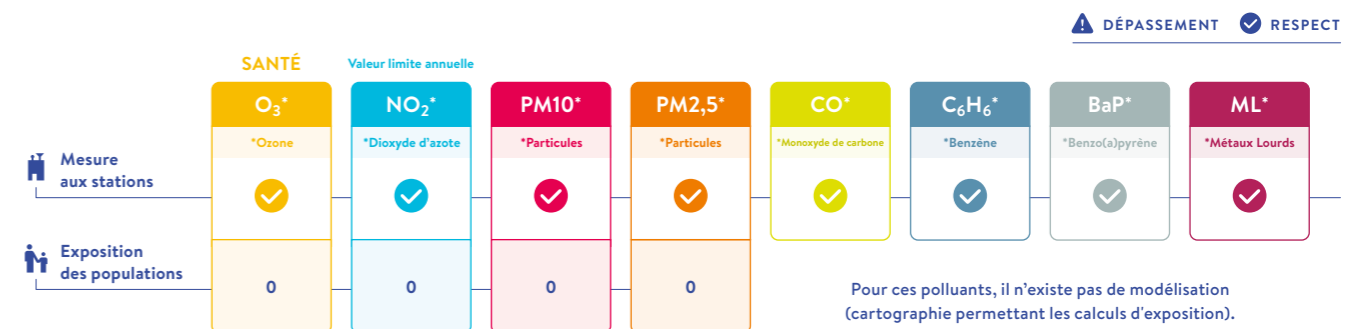
QUALITÉ DE L'AIR ET SITUATION RÉGLEMENTAIRE

La qualité de l'air s'améliore depuis 15 ans et le respect de la réglementation en vigueur est atteint sur de nombreux départements de la région. Néanmoins, cette réglementation est en cours de révision avec un projet de directive européenne qui sera soumis à consultation début 2023. Des seuils plus stricts devraient être appliqués dans les années à venir.

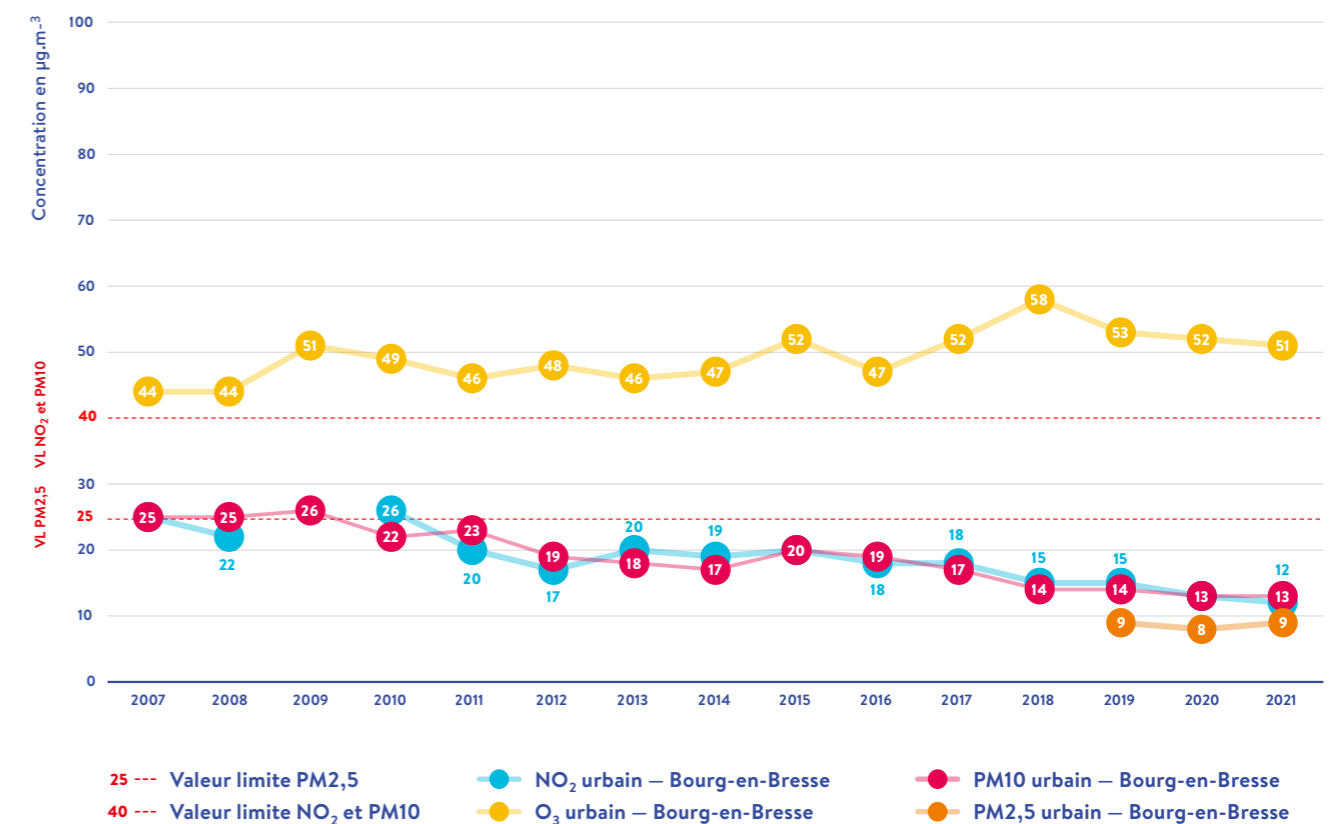
1. DÉPASSEMENTS RÉGLEMENTAIRES POUR LES PRINCIPAUX POLLUANTS

Aux stations de mesure et par modélisation (pour évaluer l'exposition des populations) dans l'Ain en 2021

Seul un dépassement mesuré par une station constitue un dépassement avéré entraînant la comptabilisation de la population exposée

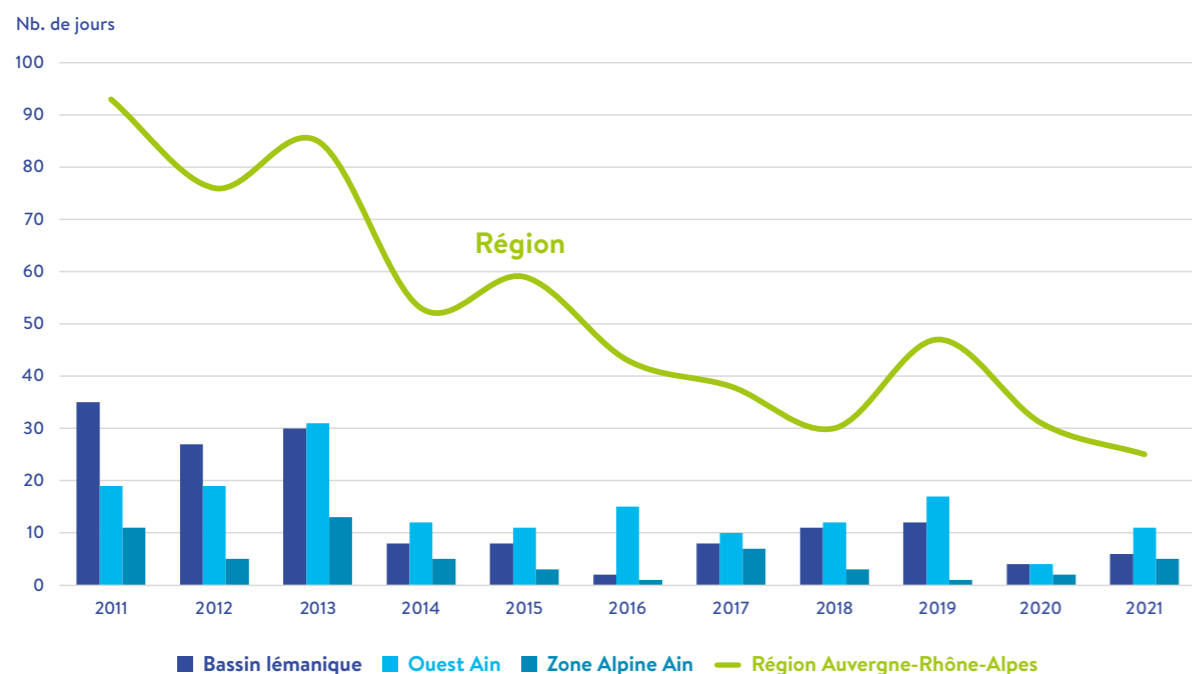


Stations de mesure représentatives du département de l'Ain (évolution des moyennes annuelles de 2007 à 2021)

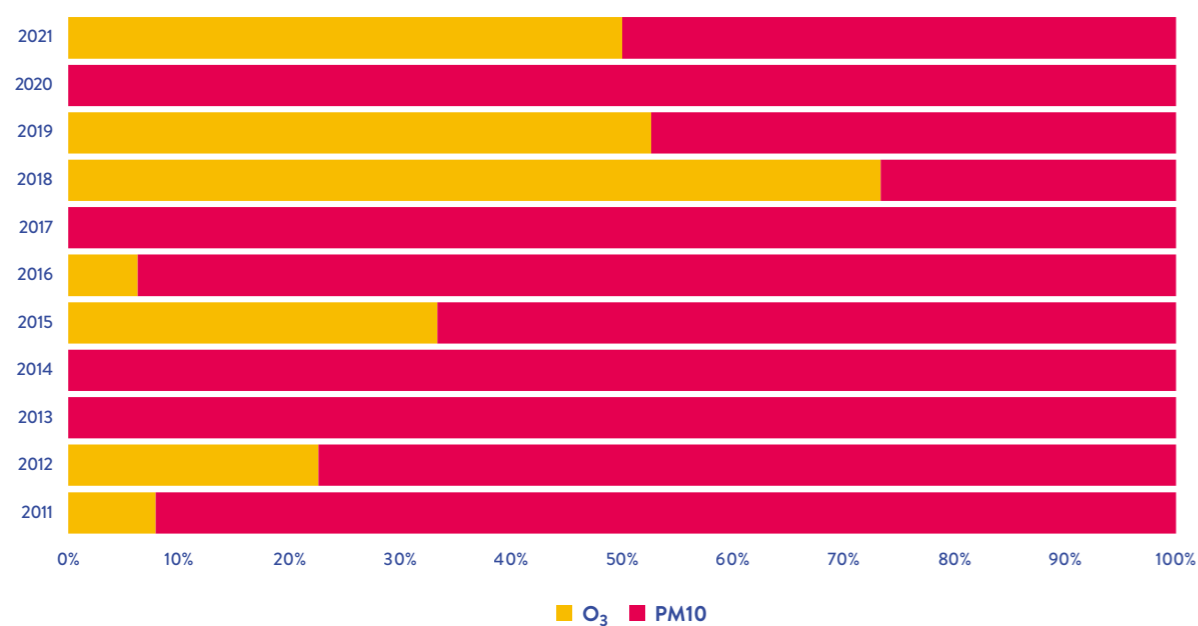


2. EXPOSITION DES POPULATIONS AUX PICS DE POLLUTION

Bilan des épisodes de pollution pour l'Ain : nombre de jours d'activation d'une vigilance de 2011 à 2021



Polluants responsables des vigilances pollution dans l'Ain de 2011 à 2021

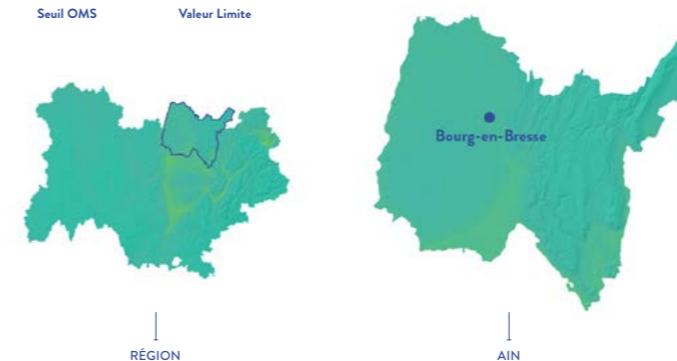


QUALITÉ DE L'AIR ET EFFETS SANITAIRES

La qualité de l'air reste un enjeu sanitaire majeur pour la région Auvergne-Rhône-Alpes. En septembre 2021, l'Organisation Mondiale de la Santé a publié de nouvelles lignes directrices sanitaires pour les principaux polluants de l'air. Elles fixent un cap ambitieux pour mieux préserver la santé des populations.

1. EXPOSITION DES POPULATIONS À LA POLLUTION CHRONIQUE

Populations exposées à des dépassements des valeurs recommandées par l'OMS pour les trois polluants principaux dans l'Ain en 2021



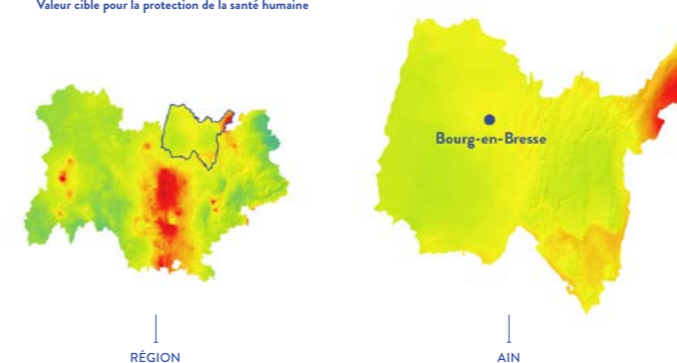
PM_{2,5}

Valeur recommandée OMS

RÉGION 7802000 hab.

AIN 647400 hab.

- CA du Bassin de Bourg-en-Bresse 132700 hab.
- Agglomération franco-valdo-genevoise 419400 hab.



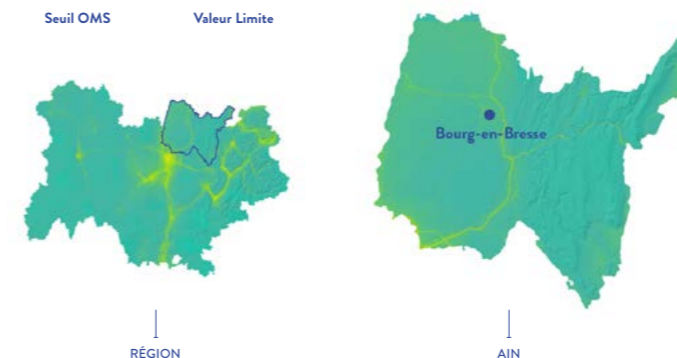
O₃

Valeur cible santé

RÉGION 477200 hab.

AIN 43200 hab.

- CA du Bassin de Bourg-en-Bresse 0 hab.
- Agglomération franco-valdo-genevoise 45300 hab.



NO₂

Valeur recommandée OMS

RÉGION 4754300 hab.

AIN 148900 hab.

- CA du Bassin de Bourg-en-Bresse 30900 hab.
- Agglomération franco-valdo-genevoise 298600 hab.



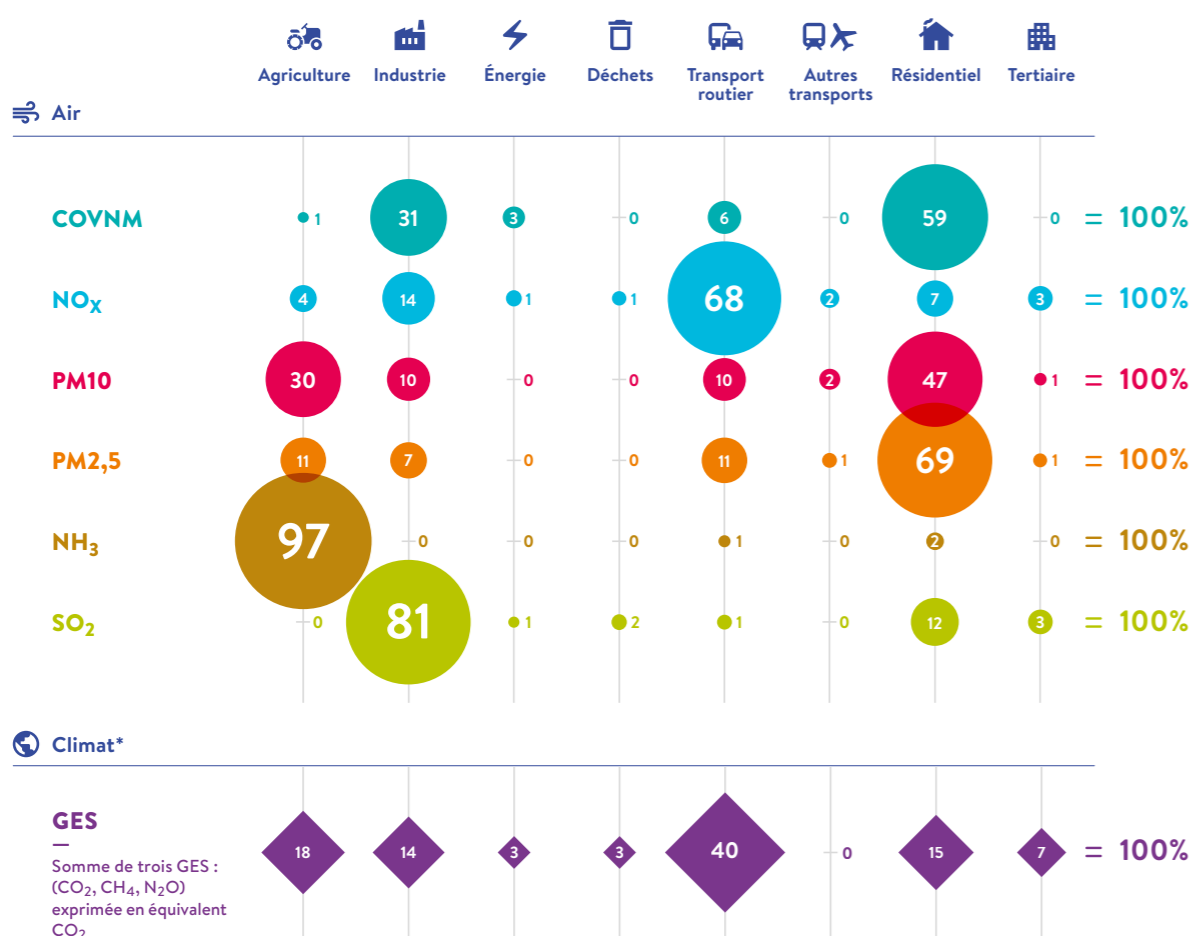
QUALITÉ DE L'AIR ET RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Polluants de l'air et gaz à effet de serre sont générés par les mêmes activités humaines : transport routier, activités agricoles, industrie et résidentiel. Les enjeux énergétiques sont indissociables de ceux du changement climatique et de la pollution de l'air. L'utilisation d'énergies fossiles entraîne des émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre importantes. Une approche transversale air-climat-énergie est indispensable pour appréhender globalement les impacts des activités humaines sur notre environnement. Dans notre région, des objectifs ambitieux de réduction de nos émissions polluantes et des gaz à effet de serre sont promus par le Plan National de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques (PREPA) et le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).

1. DES ACTIVITÉS HUMAINES À L'ORIGINE DE LA DÉGRADATION DE L'AIR ET DU CLIMAT

Contribution des différentes activités humaines aux émissions de polluants atmosphériques et gaz à effet de serre (en %) dans l'Ain

Inventaire v2021 (Données 2019)



* Source : Observatoire régional climat air énergie Auvergne-Rhône-Alpes (ORCAE).

647 634 hab.

dans l'Ain

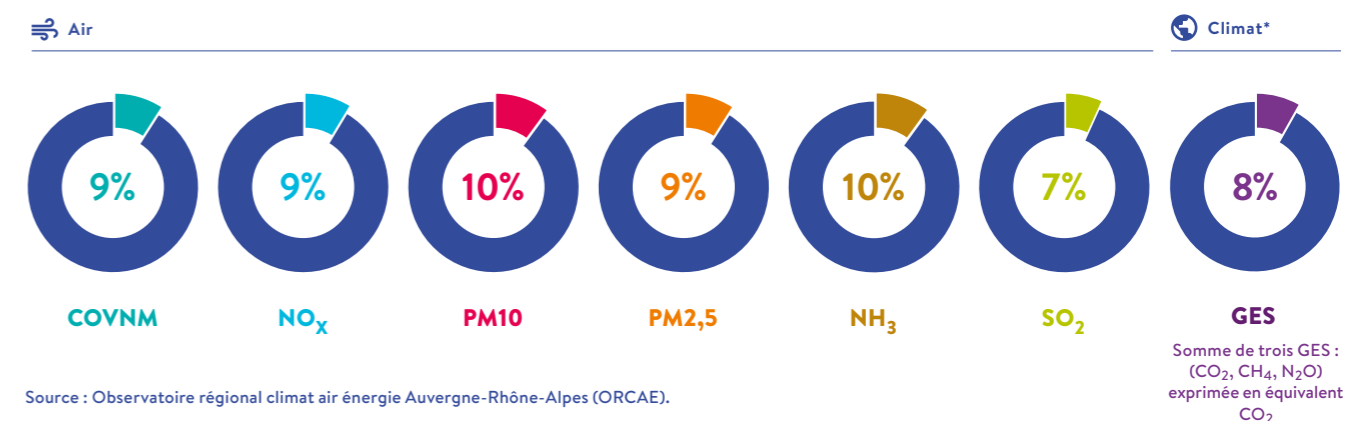
Source INSEE, population légale 2018 en vigueur au 1^{er} janvier 2021



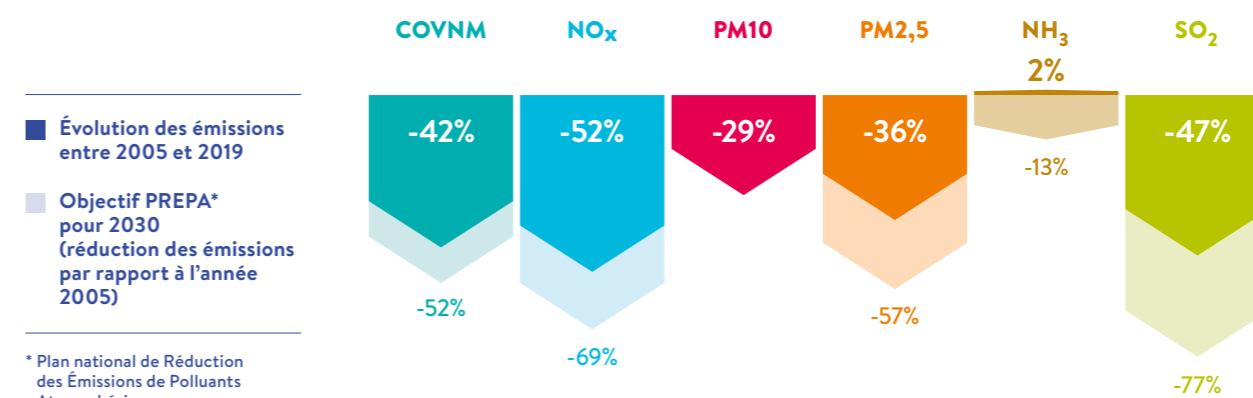
8% de la population régionale

2. ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS ET OBJECTIFS À ATTEINDRE

Contribution de l'Ain dans les émissions régionales de chacun des polluants (2019)



Les émissions de polluants de l'air depuis 2005 dans l'Ain



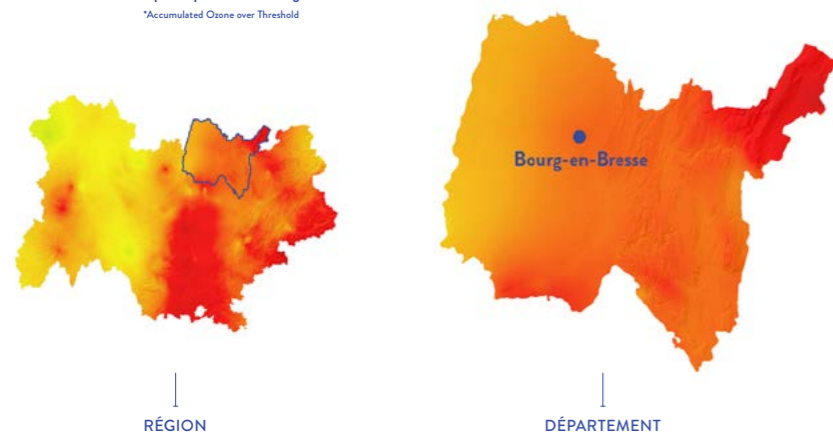


QUALITÉ DE L'AIR ET EFFETS SUR LA BIODIVERSITÉ

Une mauvaise qualité de l'air affecte les espèces végétales, les rendements agricoles et aggrave l'allergénicité des pollens. Le changement climatique tendra aussi à augmenter le risque lié à l'exposition aux pollens, notamment pour l'ambrosie, plante allergisante particulièrement problématique en Auvergne-Rhône-Alpes.

1. DES ESPACES NATURELS ET SURFACES AGRICOLES AFFECTÉS

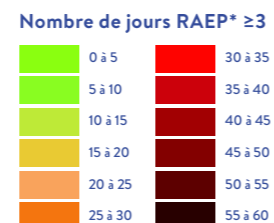
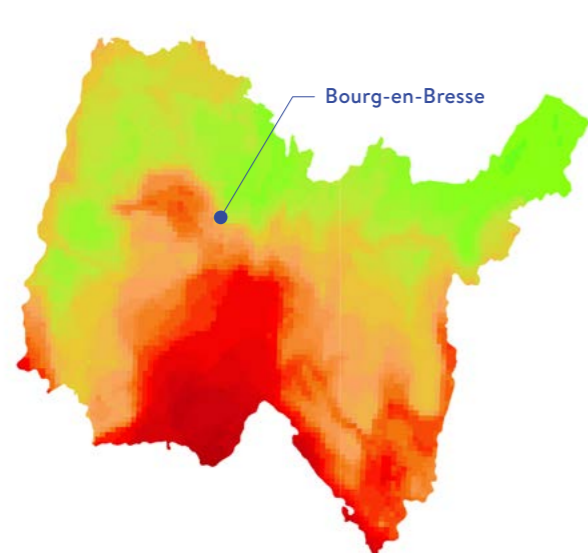
Exposition de la végétation à l'ozone dans l'Ain en 2021



* Une zone qualifiée d'écosystème correspond à la partie du territoire hors zone urbaine. Cela permet de caractériser les zones avec de la végétation (espaces naturels, cultures, etc.) pouvant être affectées par de la pollution à l'ozone.

2. ALLERGIES LIÉES AUX POLLENS : L'AMBROISIE, UN FLÉAU EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Modélisation du risque allergique lié à l'ambrosie en 2021 pour l'Ain



*Risque d'Allergie lié à l'Exposition aux Pollens

Le sud de l'Ain et ses grandes surfaces agricoles sont propices à l'installation de l'ambrosie. Dans certaines zones du département, on compte près de 40 jours avec un risque allergique significatif (égal ou supérieur à 3 sur 5) dans ce département.

